

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2016

DELIBERATION N°CC/2016.00377

CONVENTION OURA! TER+STAS - TARIFICATION MULTIMODALE 2016-2018

Le Conseil Communautaire a été convoqué le 23 septembre 2016

Nombre de membres en exercice : 131

Nombre de présents : 82

Nombre de pouvoirs : 22

Nombre de voix : 104

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, Mme Michèle BISACCIA, Mme Jennifer BONJOUR, M. Olivier BROUILLOUX, Mme Hélène BRUYERE, Mme Laurence BUSSIERE, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, Mme Catherine CHAPRON, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Jacques CHARROIN, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Noël CORNUT, M. Paul CORRIERAS, Mme Joëlle COUSIN, Mme Alexandra CUSTODIO, Mme Anne DE BEAUMONT, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marie-Pascale DUMAS, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Annick FAY, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, Mme Nicole FOREST, Mme Michelle GALLAND, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GARRIDO, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Raymond JOASSARD, Mme Laurence JUBAN, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, Mme Marie-Josèphe LAULAGNET, Mme Eliane LEGROS, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON, M. Yves MORAND, Mme Catherine NAULIN, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Jean-Marc PANGAUD, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Hervé REYNAUD, Mme Joëlle RICARD, Mme Christiane RIVIERE, Mme Annick ROATTINO, M. Marc ROSIER, M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Monique ROVERA, Mme Janine RUAS, M. Jean-Claude SCHALK, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, M. Joseph SOTTON, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Alain VERCHERAND, Mme Anne-Françoise VIALLOIN, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

REÇU EN PREFECTURE

Le 07 octobre 2016

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20160610-D20160037710-DE

DATE D'AFFICHAGE :20161007

Pouvoirs :

Mme Nora BERROUKECHE donne pouvoir à Mme Delphine JUSSELME,
M. Vincent BONY donne pouvoir à Mme Marie-Hélène THOMAS,
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY,
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Anne-Françoise VIALON,
Mme Suzanne CHAZELLE donne pouvoir à M. Christian JULIEN,
Mme Patricia CORTEY donne pouvoir à M. Marc CHAVANNE,
M. Gilles ESTABLE donne pouvoir à M. Joseph SOTTON,
M. Jean-Claude FLACHAT donne pouvoir à Mme Michèle NIEBUDKOWSKI,
M. Luc FRANCOIS donne pouvoir à Mme Nathalie MATRICON,
M. André FRIEDENBERG donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,
Mme Christiane JODAR donne pouvoir à M. Alain SCHNEIDER,
Mme Corinne L'HARMET-ODIN donne pouvoir à M. Yves PARTRAT,
M. Bernard LAGET donne pouvoir à M. Jean-Noël CORNUT,
M. Pascal MAJONCHI donne pouvoir à Mme Catherine NAULIN,
Mme Caroline MONTAGNIER donne pouvoir à M. Paul CORRIERAS,
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Lionel SAUGUES donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,
M. Gérard TARDY donne pouvoir à Mme Eliane LEGROS,
M. Stéphane VALETTE donne pouvoir à Mme Michelle GALLAND,
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à Mme Alexandra CUSTODIO

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Michel BEAL, M. Jean-Pierre BERGER, M. Lionel BOUCHER,
M. Henri BOUTHEON, M. Paul CELLE, M. Gabriel DE PEYRECAVE,
Mme Marie-Dominique FAURE, M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, M. Roland GOUJON,
Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Daniel JACQUEMET, Mme Raphaëlle JEANSON,
M. Yves LECOQ, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Claude LIOGIER,
Mme Babette LUYA, Mme Pascale MARRON, Mme Stéphanie MOREAU,
Mme Fabienne PERRIN, M. Florent PIGEON, M. Jean-Philippe PORCHEROT,
Mme Christine ROUX, Mme Sylvie THIZY, Mme Lucie THOMAS, M. Daniel TORGUES,
M. Maurice VINCENT

Secrétaire de Séance :

Mme Nadia SEMACHE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2016

CONVENTION OURA! TER+STAS - TARIFICATION MULTIMODALE 2016-2018

Depuis le 1^{er} avril 2006 a été mis en place une gamme tarifaire unique de transport, dénommé « Pass OURA ! » qui permet de voyager indifféremment sur les réseaux TER et STAS sur le périmètre de Saint-Etienne Métropole.

Grâce aux accords passés entre la Région et les Autorités Organisatrices de la Mobilité, les titres multimodaux simplifient pour les usagers l'accès aux réseaux de transports publics sur les différents bassins de vie en Auvergne-Rhône-Alpes.

Ces tarifs sont proposés sur carte OURA pour les abonnements ou sur support magnétique pour les titres unitaires, 1 voyage ou 10 voyages.

Les abonnés utilisant plusieurs réseaux dont les TER bénéficient de réduction par rapport à l'achat d'abonnements pris séparément.

La présente convention a pour objet de définir, avec la Région, la tarification multimodale pour deux ans d'août 2016 à juillet 2018 pour les titres de la gamme Combiné TER+STAS et T-libr S.

Il existe deux types de titres :

- **T-libr S TER+STAS** : ces titres peuvent être utilisés uniquement pour des déplacements internes à la zone centrale. Ils donnent accès au réseau STAS et à tous les parcours TER dans le périmètre de la zone centrale. Les abonnements mensuels offrent également des réductions sur tout le réseau TER.
- **Combiné TER+STAS**: ces titres peuvent être utilisés pour des déplacements en Rhône-Alpes en échange avec la zone centrale ou à destination de la zone centrale. Ils donnent aussi accès au réseau STAS et à tous les parcours TER dans le périmètre de la zone centrale. Les abonnements mensuels offrent également des réductions sur tout le réseau TER.

13 gares et haltes ferroviaires sont situées dans le ressort territorial de Saint-Etienne Métropole : Andrèzieux, Bouthéon, Firminy, La Fouillouse, Le Chambon-Feugerolles, La Ricamarie, Rive-de-Gier, Saint-Chamond, Saint-Etienne Bellevue, Saint-Etienne Le Clapier, Saint-Etienne Carnot, Saint-Etienne Châteaueux, Saint-Etienne La Terrasse.

Les parcours en relation avec le ressort territorial de Saint-Etienne Métropole peuvent avoir comme origine ou destination toutes les gares et haltes ferroviaires de la Région Rhône-Alpes (Mâcon et Genève inclus). Le calcul du prix du titre TER, constitutif du titre combiné pour une gare extérieure au ressort territorial de Saint-Etienne Métropole, est effectué sur la base de la distance kilométrique entre cette gare et la gare de Saint-Etienne Châteaueux. Le périmètre TER est défini dans la convention d'exploitation entre la Région et la SNCF.

Les tarifs « année 2016 », valables à compter du 20 juillet 2016 pour les abonnements d'août 2016:

- T-Libr S Mensuel Tout public 2016 : 58,10 €,
 - T-Libr S Mensuel Réduit 2016 : 47,50 €,
 - T-Libr S Billet unité: 1,90 €,
 - T-Libr S Carnet 10 voyages: 17,00 €,
 - T-Libr S Annuel Réduit : 393,90 €,
 - T-Libr S Annuel Tout Public : 522,60 €.
-
- Combiné TER+STAS mensuel réduit: Abonnement TER référence Réduit 2016 + 25,30 €,
 - Combiné TER+STAS mensuel Tout public : Abonnement TER référence Tout Public 2016 + 37 €.

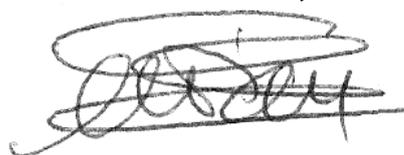
La présente convention instaure un taux de commission de 3,5% au profit du réseau vendeur. Ainsi, à compter des ventes de titres pour août 2016, le réseau vendeur encaisse pour chaque titre multimodal vendu l'ensemble des recettes et reverse au réseau non vendeur la part de celui-ci, déduction faite des 3,5 % de commission calculés sur la part de recettes du réseau non-vendeur.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention de mise en œuvre d'une tarification multimodale TER+STAS pour 2016-2018,**
- **les recettes au titre des recettes commerciales seront perçues au chapitre 70 du Budget Annexe Transport de l'exercice 2016,**
- **la dépense correspondant à la rémunération variable de STAS sera imputée au chapitre 65 du Budget Annexe Transports de l'exercice 2016.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU